

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM – Prénom

Classe :

Responsables légaux de l'élève :

NOM Prénom

Téléphone : -----



NOM Prénom

Téléphone : -----



ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT A BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire. Pour cela, remplissez ou modifiez les informations ci-dessous : les personnes en charge de votre dossier pourront alors récupérer automatiquement votre situation fiscale. Ainsi, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée et vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Si nous avons besoin d'informations complémentaires, nous vous contacterons.

- Oui, j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse**
 Non je refuse

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : .. / .. / Pays de naissance*

Département de naissance* (4) : Commune de naissance* (4) :

Vivez-vous en couple, sous le même toit, sans être ni marié(e) ni pacsé(e) (concubinage) ?

Oui

Non

Si oui, complétez la partie ci-dessous pour votre concubin(e) : votre concubin(e) paye ses impôts séparément, et pour l'étude du droit à bourse, il est nécessaire de récupérer également sa situation fiscale. Son accord est donc indispensable pour cette démarche.

Nom de famille de votre concubin(e)* (1) :

Son nom d'usage (2) :

Son prénom 1* (3) : Son prénom 2 : Son prénom 3 :

Sa date de naissance* : .. / .. / ... Son pays de naissance* :

Son département de naissance* (4) : Sa commune de naissance* (4) :

REGIME CANTINE SCOLAIRE

- Externe ½ Pensionnaire 4 Jours

AUTORISATION PARENTALE DE SORTIE DU COLLEGE

En cas d'absence prévue ou imprévue du professeur chargé du dernier cours de la journée :

- Autorise mon enfant à quitter l'établissement à la fin du dernier cours assuré
- N'autorise pas mon enfant à quitter l'établissement. Il sortira à l'heure prévue dans son emploi du temps habituel.

DROIT A L'IMAGE

- Autorise n'autorise pas la prise de photos à usage administratif
- Autorise n'autorise pas la prise de photo de classe

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires, dans le cadre de l'enregistrement, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie) quel que soit le procédé envisagé.

L'autorisation à la prise de photo permet à :

- L'établissement d'exploiter les photographies sur le logiciel d'administration et de vie scolaire (Pronote), en trombinoscope et sont diffusées **uniquement** : aux personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, l'élève lui-même et ses responsables légaux OU sur le site du collège.
- Votre enfant d'être sur la photo de classe et d'obtenir des photos individuelles.

SOINS ET TRAITEMENTS

En cas de traitements et/ou de soins dispensés à l'année, un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) pourra être mis en place afin d'assurer la continuité des soins, y compris lorsque l'infirmière est absente de l'établissement. Pour ce faire, veuillez-vous adresser directement à l'infirmière le plus tôt possible.

En cas de traitements ponctuels sur une courte période, ces derniers pourront être délivrés par un personnel de l'établissement lorsque l'infirmière est absente de l'établissement sous condition de fournir **obligatoirement l'ordonnance avec le traitement accompagnés d'une fiche de prise de traitement ponctuel sur le temps scolaire (à demander auprès de l'infirmière ou de la vie scolaire).**

Dans le cadre des sorties scolaires, les traitements seront délivrés par les enseignants ou les accompagnants. **Sans fiche de prise de traitement ponctuel ni ordonnance en cours de validité, aucun médicament ne sera administré.**

RAPPEL : il est formellement interdit aux élèves de détenir des médicaments sur eux.

Fait à _____, le _____

Signature du responsable légal